



REGARDS

SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

numéro **72** - Août 2011

ARTISTES DE NEAUPHLE

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



17 et 18 septembre 2011 de 15 à 20h

Ouverture des ateliers

Itinéraire fléché, départ mairie

Renseignements : www.neauphle-le-chateau.com

À LIRE

Le Mot du Maire	2
Infos pratiques	2
Permanences des élus	2
Compte-rendu des Conseils Municipaux	3
A propos des travaux	4
Déclarations préalables	4
Les brèves	5
Permis de construire	5
Le carnet	6
Les nouveaux arrivants	8
La vie de la commune	9



LE MOT DU MAIRE

Bernard JOPPIN

De nombreux projets, tant pour notre ville que pour Cœur d'Yvelines, sont en bon état d'avancement. Toutefois, il nous faut évidemment respecter les délais d'exécution ou de procédures. À ce jour, des perspectives d'achèvement sont suffisamment prévisibles pour que je vous en précise quelques-unes.

En ce qui concerne notre ville, nous avons adopté un budget sans augmentation des impôts locaux. Rappelons que les taux d'imposition communaux sont parmi les plus faibles de notre secteur et que notre communauté de communes mène bien son développement économique et les services communs avec un taux d'imposition zéro pour les particuliers.

Lors des mois récents, les travaux ont été nombreux : mise aux normes du réseau de distribution d'eau, réfection de la voirie rue Saint Nicolas (en deux temps à cause de malfaçons) et rue Saint Martin, trottoir rue d'Orbec (qu'il faudra reprendre lui aussi), bande pavée centrale route de Saint Germain, voirie Sente des jardins et divers travaux d'entretien. Inévitablement, ces travaux génèrent des désagréments tant de circulation que de stationnement et je vous remercie de les avoir acceptés avec beaucoup de compréhension. Vous avez pu voir une équipe de couvreurs qui a refait la toiture de la mairie. C'est au prix d'un entretien attentif que le patrimoine communal peut perdurer.

Le Plan Local d'Urbanisme a été arrêté en conseil municipal et l'enquête publique à laquelle vous serez conviés se déroulera de la mi-septembre à la mi-octobre. Cet important document d'urbanisme a mobilisé beaucoup d'énergie, de persévérance et de concertation, afin d'arriver au terme de cette longue procédure.

En ce qui concerne les opérations immobilières rue des Soupîrs, un permis de construire est en cours. Il me faut rappeler que personne ne peut prendre connaissance de ce document tant qu'il est instruit par les services de l'État. Ce ne sera qu'après un avis favorable et la signature en mairie qu'il pourra être consulté.

Je tiens à mettre en évidence un autre aspect de la vie au quotidien : à la suite d'une campagne d'information, les conteneurs destinés à la collecte des déchets ont quasiment disparu en dehors des horaires préconisés. Merci en particulier aux habitants de la Grande Rue qui ont parfaitement coopéré dans le but de redonner à cette belle rue son caractère remarquable qui était dégradé par une présence permanente de ces conteneurs, certes indispensables mais bien disgracieux.

Je n'oublie évidemment pas les nombreuses manifestations culturelles ou festives : elles sont largement mises en valeur par ailleurs.

Des décisions importantes ont été prises par la Communauté des Communes de "Cœur d'Yvelines".

- Notre déchetterie tant attendue est à votre disposition dès le 1^{er} août. Vous avez déjà reçu les informations utiles fin juin.

- La volonté de ne pas recourir à l'emprunt (sauf en cas de retour sur investissement) nous met dans l'obligation de gagner de l'argent avant d'en dépenser. C'est dans ce but qu'une importante extension du secteur artisanal et industriel situé sur le territoire de Saint-Germain-de-la-Grange a été initiée depuis trois ans. Après l'acquisition des terrains nécessaires, des travaux d'assainissement et de voirie vont commencer dès cette année et nous avons la satisfaction de constater que de nombreuses entreprises prennent rang pour s'y installer.

- Actuellement, le schéma de coopération intercommunale présenté par monsieur le Préfet fin avril constitue un grand sujet de réflexion et de discussions. L'objectif premier est de faire appliquer une loi récente qui impose à toute commune d'être rattachée à une communauté de communes (ou d'agglomération). En second lieu, le préfet tente de rationaliser les périmètres de ces communautés. Le troisième objectif est de réduire le nombre élevé de syndicats intercommunaux. Bien des regroupements par affinité sont confrontés à des changements ou à des élargissements de périmètre. En ce qui nous concerne, le schéma préfectoral prévoit que nous acceptions l'adhésion à Cœur d'Yvelines des 23 communes de notre canton qui ne sont pas encore membres d'une communauté de communes. Les arbitrages préfectoraux seront pris avant la fin de l'année après l'avis d'une commission départementale de 47 membres qui est composée de tous les présidents de communautés existantes à ce jour, de maires et de présidents de syndicats intercommunaux. Pour notre part, le conseil municipal accepte cette extension de Cœur d'Yvelines.

Lorsque ce bulletin vous parviendra, les mois de congés scolaires seront entamés, et la rentrée de septembre sera proche. En espérant de tout cœur que vous ayez pu pleinement profiter de moments de repos et de détente, je vous souhaite une bonne reprise, pleine d'allant et d'espérance.



INFOS PRATIQUES

- ▶ **Horaires d'ouverture de la Mairie :**
 - Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h15,
 - Mardi de 9h à 12h,
 - Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
 - Jeudi de 9h à 17h sans interruption,
 - Dernier samedi du mois de 9h à 12h.**Le service de l'Urbanisme est ouvert les mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

- ▶ **Téléphone :** 01 34 91 00 74
- ▶ **Télécopieur :** 01 34 89 57 20
- ▶ **Email :** mairie@neauphle-le-chateau.com
- ▶ **Site Web :** www.neauphle-le-chateau.com

PERMANENCES DES ÉLUS

- ▶ **MONSIEUR LE MAIRE INTERCOMMUNALITÉ**
Bernard JOPPIN
Sur rendez-vous
- ▶ **FINANCES - COMMUNICATION INTERNE**
Michèle TROIZIER - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- ▶ **FÊTES / ASSOCIATIONS / FLASH / COMITÉ DES FÊTES**
Philippe Leblond - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- ▶ **TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES**
Jacques GAURIAU - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- ▶ **ÉCOLES - CANTINE - GARDERIE**
Maurice GAUDIN - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- ▶ **URBANISME**
Marie-Claude GUIDÉE - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- ▶ **COMMUNICATION**
Alain JUND - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous



COMPTES RENDUS SUCCINCTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

DU 16 MAI 2011

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 4 avril 2011,
- ARRETE, avec 19 voix pour et 3 voix contre, le projet de P.L.U., tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- PRECISE, avec 19 voix pour et 3 voix contre, que le projet de P.L.U. sera communiqué pour avis :
 - aux personnes publiques associées,
 - aux personnes consultées qui en ont fait la demande et notamment aux communes limitrophes,
- PRECISE, avec 19 voix pour et 3 voix contre, que suite aux avis des personnes publiques associées et consultées, le projet sera soumis à enquête publique.
- DECIDE, à l'unanimité, d'établir un dossier de demande de subvention par le biais de la réserve parlementaire, en vue de la rénovation de la toiture de la Mairie de Neauphle-le-Château.
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir proposé par la Poste concernant la mise à disposition de locaux à usage exclusif à un bureau de poste.
- ACCEPTE, à l'unanimité, l'acquisition et l'incorporation au domaine public communal d'une parcelle, rue des Soupirs, dite « lot E » au prix de l'euro symbolique, et de régulariser au profit de la future voirie publique, une servitude de passage sur la voirie du futur ensemble immobilier réalisé par WINDSOR,
- DONNE, à l'unanimité, tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer l'avant contrat et l'acte d'acquisition dudit lot E.

DU 17 JUIN 2011

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leur suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

- Sont donc élus en qualité de titulaires : Bernard JOPPIN, Michèle TROIZIER, Philippe LEBLOND, Alain JUND, Jacques GAURIAU, Nadine LERAY, Marie-Claude GUIDEE
- Sont donc élus en qualité de suppléants : Daniel SCHAEFER, Jean-Claude KUENTZ, Marc LEGONIDEC, Patricia BERCE

DU 5 JUILLET 2011

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 16 mai 2011 et 17 juin 2011,
- APPROUVE, à l'unanimité, l'élargissement de la Communauté Cœur d'Yvelines aux communes du canton de Montfort l'Amaury qui ne sont pas encore membres d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale - EPCI.
- AUTORISE, avec 20 voix pour, 1 abstention (Sandrine HUET), Monsieur le Maire à signer un avenant pour la gestion de la structure « Cœurs d'Enfants » avec la société Maison Bleue.
- APPROUVE, à l'unanimité, l'acquisition à l'euro symbolique et l'incorporation au domaine public communal d'un bâtiment.
- APPROUVE, à l'unanimité, l'échange de terrains entre Monsieur RICHARD et la commune.
- ACCORDE, à l'unanimité, sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'emprunts souscrits par l'OPIEVOY auprès de la Caisse des dépôts et consignations. S'ENGAGE, à l'unanimité, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt. AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.
- ARRETE, à l'unanimité, le programme définitif du Contrat Départemental et SOLLICITE, à l'unanimité, du Département les subventions fixées,
- APPROUVE, à l'unanimité, le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et SOLLICITE, à l'unanimité, de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention au titre des Contrats Régionaux, au taux de 35 % dans la limite de la dépense subventionnable autorisée, soit 3 000 000,00 € HT pour un montant plafonné à 900 000,00 € HT.
- DECIDE, à l'unanimité, d'admettre en non valeur le titre de recettes établi à l'encontre de la Lyonnaise des Eaux.



VILLE DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU

ARRETE

PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU

Le Maire de la Commune de Neauphle-le-Château,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et R.123-19 ;
- Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;
- Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 susvisée ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2008 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2011 ayant arrêté le projet P.L.U. ;
- Vu la décision en date du 17 juin 2011 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles désignant Monsieur Fabien GHEZ, cadre d'entreprise en retraite, demeurant 2 rue de Beaumont - 78360 MONTESSON, en qualité de commissaire-enquêteur ;
- Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de P.L.U. arrêté de la Commune de Neauphle-le-Château pour une durée de 31 jours consécutifs du 14 septembre 2011 au 14 octobre 2011.

Article 2 : Monsieur Fabien GHEZ, cadre d'entreprise en retraite, demeurant 2 rue de Beaumont - 78360 MONTESSON, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles.

Article 3 : Le dossier de projet de P.L.U. et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de Neauphle-le-Château, 2 place aux Herbes - 78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU, pendant la durée fixée à l'article 1^{er} aux jours et heures habituels d'ouverture, le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 15, le mardi de 9 h 00 à 12 h 00, les mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le jeudi de 9 h 00 à 17 h 00, et le dernier samedi du mois de 9 h 00 à 12 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à : Monsieur Fabien GHEZ, commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Neauphle-le-Château - 2 place aux Herbes - 78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU.



2 place aux Herbes • 78640 NEAUPHLE LE CHATEAU
Téléphone : 01 34 91 00 74 • Fax : 01 34 89 57 20
www.neauphle-le-chateau.com • mairie@neauphle-le-chateau.com

Article 4 : Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie :

- Le mercredi 14 septembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le samedi 24 septembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le lundi 3 octobre 2011 de 16 h 00 à 19 h 00
- Le vendredi 14 octobre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00

Article 5 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1^{er} le registre sera clos et signé par le Maire qui transmettra dans les 24 heures au commissaire-enquêteur ce registre assorti, le cas échéant, des documents annexes par le public.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 6 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée au Préfet du département des Yvelines et au Tribunal Administratif de Versailles.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces publicités seront certifiées par le Maire.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Article 8 : Le Maire et le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché aux portes de la Mairie.
Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

Certifie exécutoire le :
Compte tenu de la transmission en préfecture le :
Et de la publication, le :

Fait à Neauphle-le-Château, le 24 juin 2011

Le Maire,

Bernard JOPPIN.



A PROPOS DES TRAVAUX

La municipalité a mis en place les programmes de travaux 2011, qui sont illustrés -en partie- dans ce numéro. Les réfections des chaussées n'ont échappé à personne, ni les reprises de travaux défectueux. Nous avons maintenant de nouveaux rubans agréables et sécurisants Rue Saint Martin et Rue Saint Nicolas. Le remplacement des tuyaux en plomb sera poursuivi en 2012 . Le réaménagement des pavés Route de Chevreuse est en voie d'achèvement.



DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- 20, avenue de Chatron - coupe d'arbres consécutif à des fissures sur bâtiments existants - accordé le 05/05/2011
- 105, route de Saint-Germain - ravalement, changement porte d'entrée et volets - accordé le 18/05/2011
- 44, route de Saint-Germain - changement de couleur volets et portail - accordé le 26/05/2011
- 65, route de Villancy - remplacement portes-fenêtres et pose vélux - accordé le 13/06/2011
- 20, route de Saint-Germain - changement portes et fenêtres - peinture volets - accordé le 18/06/2011
- 13, chemin des Ecart - remplacement menuiseries, modifications ouvertures - accordé le 21/06/2011
- 72, avenue de la République - réfection toiture, remplacement fenêtres existantes par fenêtres de toit - accordé le 22/06/2011
- 8, rue des cent arpents - clôture - accordé le 22/06/2011
- 2, rue des soupirs - changement d'affectation - accordé le 24/06/2011.
- 51 bis, Grande Rue - changement porte d'entrée et pose volets - accordé le 08/07/2011
- 19, rue Saint-Martin - abri de jardin - accordé le 08/07/2011
- 22, Grande Rue - Réfection toiture - pose fenêtres de toit - accordé le 13/07/2011
- 10, rue des Cent Arpents - ravalement - remplacement fenêtres - peinture volets - accordé le 18/07/2011

Windsor, l'opérateur retenu par la Municipalité pour l'aménagement du Centre Bourg, présentera l'ensemble des éléments de la réalisation (perspectives, plans, façades, colorimétrie,...)

le samedi 17 septembre 2011 à 10 heures, à la CASA*

Concernant les logements en accession, (27 maisons, 15 duplex, 15 appartements avec jardin et terrasse et 27 appartements), dont certains à prix maîtrisé, des contacts pourront être pris à l'issue de la réunion, pour une pré-commercialisation qui sera réservée aux Neauphléens durant le week-end des 17 et 18 septembre. Venez nombreux !

Windsor : 01.34.65.98.98 ou www.windsor.fr.

*CASA 53 av. de la République (entrée & parking Chemin Pierreux)

La Déchetterie ouvre le 1^{er} août 2011, elle est accessible pour les habitants de Neauphle-le-Château. L'accès est gratuit et réservé aux particuliers de la Communauté des Communes "Cœur d'Yvelines".

Adresse : "Route de Septeuil", au rond point du Lycée Viollet le Duc à Villiers-Saint-Frédéric.

Ouvert le lundi, mercredi, vendredi, samedi de 16h à 19h, et le samedi de 10h à 12h

Tous les détails sur accueil@cccy.fr et 01 34 89 23 17
Alain Jund



LES BRÈVES

SIMPLE... COMME LA VIE ?

Jean-Claude Kuentz & Alain Jund

Tout est facile dans la vie, si l'on est jeune, riche, beau et en bonne santé. Mais est-elle vraiment si facile pour tous? Eh bien non, la vie n'est pas simple, lorsque, par handicap ou accumulation des ans, on perd un peu ou complètement son autonomie. Les solutions, il y en a toujours, plus ou moins bonnes, fiables et coûteuses. Devant la complexité des démarches et l'augmentation des besoins, un jour de 2005, est née « LA VIE SIMPLE ».

Au départ, il s'agissait de procurer des repas à des gens qui ne pouvaient plus cuisiner. Mais la petite entreprise a beaucoup grandi. Réunissant aujourd'hui 34 collaborateurs, dont 28 sur les routes vers des bénéficiaires heureux de les recevoir chez eux, c'est une entreprise sociale et solidaire qui livre chaque mois près de 2500 repas, profitant de ce passage pour s'assurer que tout va bien.

Au fil des jours, tout naturellement, a été développée toute une gamme de services et d'aides à la personne, totalement indispensables comme nettoyer le logis, faire du repassage, effectuer des courses, assurer les relations administratives, permettre des déplacements ou contribuer à l'hygiène personnelle, et cela 7 jours sur 7. Les Auxiliaires de vie ont un diplôme d'État qui atteste de l'acquisition d'un savoir-faire et du sérieux de leurs compétences, et exécutent leur tâche avec simplicité, efficacité, dévouement.

Pour faire bénéficier un parent ou un proche de ces services, il suffit de prendre contact avec eux, ils analyseront les besoins, détailleront les aides nécessaires et leurs coûts, ils indiqueront les soutiens financiers que l'État et les collectivités locales peuvent apporter. Entre partir dans une maison de retraite et rester chez soi, la considération financière est évidemment prépondérante. Lorsque quelques heures de services peuvent permettre le maintien dans son univers familial, sans risques ni grandes difficultés, cette solution est préférable. Vos interlocuteurs ont acquis une profonde expérience et sauront vous conseiller au mieux.

**Pour joindre « LA VIE SIMPLE » :
01 34 89 58 28**



PERMIS DE CONSTRUIRE

- 16, rue du 8 mai 1945 - démolition et reconstruction garage et atelier - accordé le 23/05/2011
- 54, avenue de la République - modification sur permis existant (pente toiture) - accordé le 17/06/2011
- 19, sente des Jardins - modification sur permis existant - bardage - accordé le 22/06/2011
- 23, rue du Dr Grellière - réaménagement construction existante - accordé le 22/06/2011
- 20, rue de Villancy - modification sur construction existante, hauteur de véranda - accordé le 22/06/2011
- 10, rue Milon 1^{er} - extension sur construction existante - accordé le 22/06/2011
- 28, avenue de la République - véranda - accordé le 08/07/2011

PERMIS DE DÉMOLIR

- 32, sente de la Fontaine de la gouttière - démolition de deux bâtiments - accordé le 26/05/2011



DEVENIR AUXILIAIRE DE VIE

Ce qui compte, au départ, c'est avoir une grande envie d'aider et de communiquer. Il faut aussi savoir gérer son temps pour s'organiser car si l'Auxiliaire de Vie est relié à un organisme, sur le terrain, il est autonome et doit faire face à des situations diverses. Détail important, il doit être motorisé... Enfin, le Baccalauréat n'est pas exigé. La filière de formation se déroule sur une année, en alternance ou non, et débouche sur un Diplôme d'État A.V.S. (Auxiliaire de Vie Sociale).

Lorsqu'il est acquis, deux voies d'évolution sont possibles : une orientation sanitaire d'aide-soignant puis d'infirmier, ou une orientation sociale avec un diplôme d'aide médico-psychologique (AMP) puis moniteur éducateur ou éducateur spécialisé.

RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



LE CARNET

NAISSANCES

- ZAMPA Clémence Marthe Judith, née le 15 mai 2011 à Poissy (78),
- GUEDES Ella Valérie Elisabeth, née le 16 mai 2011 à Poissy (78),
- GOMES VIEIRA Sarah Liliane Marie, née le 16/05/2011 à Rambouillet (78).

MARIAGE

- Vincent Nicolas Raynald CHOLLET et Eve-Elisabeth NATTAF
Mariage célébré le 18 juin 2011.

DÉCÈS & TRANSCRIPTION

- DUPRAY Yvonne Andrée épouse NIVEAU née le 16 mars 1921 à Neauphle-le-Château (Yvelines) – Décédée le 24 mai 2011 à Jouars-Pontchartrain (78) ;
- BALTHAZARD Sainte Christiane épouse VAIRAC née le 23 avril 1946 à Le Robert (Martinique) – Décédée le 25 mai 2011 à La Verrière (78) ;
- CARUSO Antonio né le 1er janvier 1926 à Rosarno (Italie) – Décédé le 2 juin 2011 à Plaisir (78) ;
- FECCI Simone Marie épouse EXCOFFIER née le 10 mars 1917 à Paris 14ème arrondissement (75) – Décédée le 20 juin 2011 à Le Chesnay (78) ;
- LANDELLE Roger Lucien né le 27 mai 1927 à Neauphle-le-Château (78) – Décédé le 9 juillet 2011 à Neauphle-le-Château (78).

JOURNÉES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

SAMEDI 17 & DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2011

A Neauphle-le-Château c'est le rendez-vous incontournable des amateurs d'art et d'itinéraires pittoresques.

ARTISTES DE NEAUPHLE, collectif d'artistes professionnels dont le renom dépasse largement les frontières du village, vous invitent à franchir le seuil de leurs ateliers, lieux magiques, jardins secrets qui seront ouverts au public de 15h à 20h. C'est une plaisante promenade fléchée d'une heure trente environ. Vous cheminerez à travers rues et ruelles préservées, sentes inattendues encore inconnues de bien des Neauphléens pour découvrir 5 ateliers où les artistes vous accueilleront. Le parcours débute avec l'exposition à la salle de la mairie ; toutefois, le plan étant disponible à chaque étape, chacun peut organiser le parcours à son gré.

Détails et plan disponibles dès à présent sur : www.neauphle-le-chateau.com

Vendredi 16 septembre

Vernissage de l'exposition «Photos Grand Marnier», organisée par le Syndicat d'Initiative à 18h30 à la MJP.

Ouverture samedi 17 et dimanche 18, de 14h à 19h.

Samedi 17 septembre

VISITE CONFERENCE du vieux Neauphle et de son église avec brève audition de son orgue historique par Marc Leroy. Départ devant la mairie à 15h.



LES ASSOCIATIONS RECRUTENT

Alain Jund et Jean-Claude Kuentz

Si vous vivez un tant soi peu avec vos voisins et les gens de la commune, vous devez vous rendre compte tout le long de l'année, que les Associations rendent de signalés services... En prenant en charge les occupations des enfants ou des aînés, en organisant des loisirs ou des activités sportives, en apportant aide et soutien pour aider vos enfants à grandir.

Le tissu social d'un bourg comme le nôtre est maillé de vos implications, du temps que vous consacrez aux autres. Comme les parents d'élèves qui, à longueur d'année, travaillent

avec les enseignants, et qui attendent du soutien pour aider vos enfants à grandir. Si vous avez un peu de temps libre, et avez envie d'être utile aux autres, selon vos goûts, vos passions, vos compétences, prenez contact avec l'Association de laquelle vous vous sentez le plus proche et dont le type d'action vous attire. Cette générosité permettra d'aider et pérenniser les actions. Ce n'est pas seulement un plaisir, c'est aussi une découverte et un devoir.

**Ne restez pas spectateur trop longtemps, devenez acteurs.
D'avance merci!**

@ NEAUPHLE EXPRESS...

Non, vous n'allez pas voir une locomotive fumant et crachant parcourir les rues de notre commune, rassurez-vous. Il s'agit d'un nouveau service que la Mairie va mettre en place... avec vous.

Son objectif est tout simple : vous informez, en temps réel, par Internet, des événements qui peuvent survenir dans notre village et modifier vos habitudes ou vous apporter un « plus » inattendu.

Par exemple, une canalisation cède et exige la mise en place d'une déviation ; un commerçant lance une nouvelle activité ; la Mairie a de nouveaux horaires ; la Communauté de Communes change les jours de ramassage des ordures ; une fête est organisée dans notre village ou dans une ville voisine ; un rassemblement prévu change de lieu, un exercice de sécurité doit avoir lieu... mille petites choses qui vous faciliteraient bien la vie pour peu que vous en soyez informés...

Si ce service vous intéresse, il vous suffit de vous inscrire (on devrait dire, de vous abonner) au « Neauphle Express » que nous vous enverrons sur votre adresse mail. Quelques mots, voire deux ou trois lignes tout au plus, et l'info est là, sous vos yeux, pratique, utile, instantanée... Il n'y a pas de « rendez-vous », pas de périodicité, tout étant lié à l'actualité de notre Commune.

Pour en profiter, allez sur le site de Neauphle-le-Château, cliquez sur INFO NEAUPHLE-EXPRESS et laissez-vous guider.

Bien sûr, votre adresse de « courriel » sera jalousement gardée, jamais communiquée à des appétits mercantiles et, à tout moment, vous aurez la possibilité de vous « désabonner »... Sauf à quitter notre charmant village, il est fort difficile d'imaginer pourquoi vous vous passeriez d'un tel avantage !

Note : les associations et membres du conseil en feront partie dès la création.

Nathalie,

Jean-Claude Kuentz et Alain Jund

LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE COMMUNIQUE

Opération « Fortes chaleurs d'été 2011 »

A partir de juin le dispositif de l'été a été mis en place, pour la période 15/06 au 30/08.

Rappel des actions :

Les "Réservistes" sont répartis par quartier et ont distribué - début juin- 120 exemplaires de documentation aux personnes fragilisées, avec enveloppe portant le sigle de la Mairie.

Les responsables de quartier ont communiqué très régulièrement - dont une fois par semaine avec Daniel Schaefer - et vérifié les packs d'eau, les stocks de ventilateurs, le stock disponible.

La rotation des réservistes - qui portent le gilet jaune en tournée - a été assurée régulièrement.

LES AIDES AUX TRANSPORTS POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS

**Nouvelles modalités :
carte payante suivant
conditions de ressources –
Vous renseigner en Mairie à
l'accueil.**

INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES:

Où et quand dois-je m'inscrire sur les listes électorales ?

Vous pouvez déposer votre demande d'inscription en mairie à tout moment de l'année et avant le 31/12/2011. (Pour pouvoir voter en 2012)

Comment sont actualisées les listes électorales ?

Toutes les listes électorales font l'objet d'une révision annuelle au cours d'une période qui débute le 1er septembre et s'achève le dernier jour du mois de février.

Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire sur une liste électorale ?

Il est nécessaire : d'avoir la qualité d'électeur : être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques et de justifier d'une attache avec la commune où l'on souhaite s'inscrire c'est à dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle.

Faut-il se réinscrire chaque année sur les listes électorales ?

Non. Le grand principe qui régit les listes électorales en France est celui de la permanence des listes. Vous ne devez vous réinscrire qu'en cas de déménagement, même à l'intérieur d'une même commune, ou si vous avez été radié.

Dois-je me réinscrire sur les listes électorales si je déménage dans la même commune ?

Oui, car il s'agit tout de même d'un changement d'adresse et donc d'un changement de domicile.

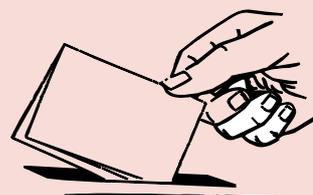
L'inscription sur les listes électorales de sa commune est-elle une obligation ?

Oui, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire .

Combien y a-t-il de listes électorales ?

Il y a une liste électorale par bureau de vote, soit 2 à Neauphle-Le-Château.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.



VOTE



LES NOUVEAUX ARRIVANTS

SALON D'ART... CAPILLAIRE

Jean-Claude Kuentz

Un nouveau salon de coiffure à Neauphle-le-Château.

Le salon de Soriba DIAKITÉ, tout en sachant faire l'ordinaire, est spécialisé dans tout types de cheveux européens, afros, antillais, métisse... Celle-ci suppose un traitement du cheveu particulier, adapté, et un art de la sculpture capillaire.

Ce nouveau salon, sobrement intitulé SORIBA COIFFURE, se trouve à mi-chemin de la Grand-Rue. Fort moderne d'aspect, il est très confortable et vous y passerez le temps que les ciseaux cisailent, les tondeuses tondent et les rasoirs rasent, un moment qu'une musique très dynamique vous empêchera de trouver

long... Sans compter que son hôte, plaisantin et jovial, saura vous divertir tout en œuvrant d'arrache - poils. !

Soriba est arrivé à Neauphle suivi d'une clientèle qui le connaît bien et qui ne jure que par ses doigts d'argent, récompensés par deux médailles d'or en 2007... Allez découvrir le talent de ce nouveau salon.

**SORIBA COIFFURE,
51 GRANDE RUE
01 80 28 38 71**



AUTO... SATISFACTION !

Jean-Claude Kuentz & Alain Jund

Monsieur Le Rouilly a pris une retraite bien méritée après de longues années d'activités. Chacun ici se souvient de son implication locale, et il souhaite bonne chance à ses successeurs.

Qu'est-ce que le marketing ? Non ! Ne cherchez pas une réponse compliquée. Dites seulement que c'est ce qui fait la différence entre ce que l'on dénomme non sans condescendance «l'usager» et qui doit être assez heureux d'user sans mot dire et le

«client» qui a droit à toutes les considérations, celles-là mêmes qui provoquent son retour, tout simplement parce qu'il est comblé.

Le nouveau propriétaire du Garage RENAULT de la rue des Soupirs, Akim KRAMDI, a toujours pratiqué, sans le savoir peut-être mais en le voulant résolument, un marketing de bon aloi. Comment en être sûr ? En constatant qu'il recherche sans cesse la satisfaction de ceux qui lui confient leurs soucis automobiles...

Un achat de voiture neuve ou d'occasion ? Cela demande réflexion, conseils et négociation (y compris de la reprise !)...

L'entretien de sa voiture ? Là, il faut de bons outils, les plus modernes, les plus sophistiqués pour répondre à des normes sans cesse plus exigeantes...

Une réparation de carrosserie ? C'est une cabine parfaitement équipée qui est nécessaire...

Une équipe efficace, volontaire, aux services des clients : elle est là sur la photo.

Tout cela se trouve désormais au GARAGE SAINT NICOLAS.

Akim KRAMDI a fait toute sa carrière dans l'automobile... Par passion de la mécanique. Après avoir été près de dix ans technicien d'essai chez RENAULT et d'autres années encore, garagiste à Paris, il connaît tout des arbres à came et autres pistons mais aussi, et surtout, tout de cette électronique qui est de plus en plus complexe dans nos voitures modernes mais qui « plante » parfois gravement. Une autre spécialité : la climatisation. Son entretien est fort délicat. Mal fait, cela peut déboucher sur de grosses factures. Son associé est profondément convaincu que rien ne lui résiste en entretien des véhicules, et il fait partager sa passion aux clients et à ses employés. Inutile de vous dire que son équipement mécanique et de carrosserie lui permet de chouchouter les RENAULT mais aussi toutes les autres marques, avec le même soin. Et comme il a le sens du service, il vous prêtera, le temps de la prestation de son garage, une voiture de courtoisie ou des vélos à assistance électrique (c'est vous qui voyez !).

Bref, NEAUPHLE-LE-CHATEAU a de nouveaux commerçants qui savent nous soigner... Et ça, en « marketing » bien compris, ça améliore bien les choses de notre vie, non ?

**SAINT NICOLAS AUTOMOBILES,
17 rue des Soupirs
01 34 89 36 36**





LA VIE DE LA COMMUNE

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE AUX ÉCOLES ...

MATERNELLE , CE SOIR DU 24 JUIN

Tous de blanc vêtus nos 100 enfants ont chanté.

Tous émus les parents de joie ont tremblé. C'était magique et émouvant, nous avons entendu "Le canard qui boite", "Pimprenille", "Trois petits moutons", "Mon lapin mon lapinou", "Mon âne", "Tous les légumes", "La sorcière Grabouilla", "Les Moutons", "Une poule à Pékin" et au final le "Petit Lapin" de Henri Salvador :

*"Petit lapin ne vient pas à Paris
Écoute-moi moi qui suis ton ami
Reste où tu es car entre-nous crois-moi
Le plus heureux mais c'est toi"*

Merci aux équipes des enseignantes pour leur travail de tous les jours avec nos chers petits pour les aider à devenir des adultes dans notre



société, et à nos ATSEM qui les entourent si bien.

Merci aux parents d'élèves qui ont travaillé dans l'année et organisé le buffet.



ÉCOLE PRIMAIRE, LE SOIR DU 17 JUIN

La magie opère quand ils sont sages et attendrissants, l'instant est fugace et fort: ils chantent. Ils sont plus de 200, leur calme ne durera que le temps de leur présence sur l'estrade.

Ce sont nos enfants, les grands de primaire, par classe, qui suivent à la baguette le chef de chœur Mme Lindron, encore une fois magnifique d'implication et de dynamisme.

Leur programme:

- Chorale
- Jo le cachalot,
- Par enchantement,
- Les journées folles (quand y'a pas d'école !),
- Le petit cordonnier (Francis Lemarque),
- Les comédiens (Charles Aznavour),
- Chacun sa route (Tonton David),
- La tactique du gendarme (Bourvil).

Puis remise des dictionnaires aux CM² par Maurice Gaudin Maire-adjoint

- remise des permis piéton aux CE²,
- remise des récompenses aux lauréats de l'école prévention routière,

- remise des récompenses aux gagnants téléthon.

C'est la fin de l'année, les plus grands partiront au collège à la rentrée. M Maurice Gaudin parle avec tendresse et émotion de l'odeur de la craie du temps passé, avant de remettre leur dictionnaire à chacun des enfants de CM². Puis on leur remet les brevets de conduite, ils rient, courent vers le buffet et se dispersent comme une volée de moineaux. M Jean-Pierre Ovieve et son équipe d'enseignants ont encore une fois pris soin - tout le long de l'année - de leur inculquer un peu de leur sagesse, beaucoup de savoir, qu'ils soient vivement remerciés au nom de tous : élèves et parents

Merci aux parents d'élèves pour leur présence active et l'organisation du buffet.



CONCERT DURHAM

Marc Leroy

Le samedi 18 juin, à 18 h en l'église Saint-Nicolas, un beau concert réunissait une assistance nombreuse et enthousiaste, venue écouter la Maîtrise de la Cathédrale de Durham qui achevait sa troisième tournée en Ile-de-France, célébrant ainsi avec un peu d'avance la Fête de la Musique en nos murs. L'orgue était tenu par Keith Wright, l'ensemble étant sous la direction du remarquable James Lancelot qui, en un quart de siècle de titulariat, a haussé sa Maîtrise dans le cercle très fermé de la demi-douzaine des plus prestigieuses d'Angleterre. La trentaine de chanteurs, partie voix de garçons, partie voix d'hommes, a régalé nos oreilles et nos cœurs à travers un programme de musique spirituelle fort éclectique, puisqu'il s'étendait du XV^e au XX^e siècle, et s'achevait en hommage à notre pays par des motets de Francis Poulenc. Après quoi le Syndicat d'Initiative, organisateur de la soirée, a régalé les estomacs et les gosiers de nos amis anglais en leur offrant dans la Salle du Conseil une sélection de nourritures bien représentatives de nos traditions locales.



AUDITION DE MUSIQUE

H. Droussent

Ce fut par un bel après-midi du mois de mai que l'audition de musique de fin d'année eut lieu à la M.J.P. et attira beaucoup de monde.

En effet, cette année, le spectacle musical a innové par sa diversité : nous avons pu écouter les touts-petits du jardin musical, tout d'abord, qui nous ont émus par leurs chansons mimées et leurs percussions pour garder le rythme !

Puis la chorale des adultes a enchaîné et nous a ravis par des chants variés et « colorés » puisque de différentes cultures.

L'ambiance musicale s'est poursuivie par le piano-jazz, la guitare, le piano classique et le violon. Les élèves ont fait plusieurs duos, trios et quatuors avec les divers instruments.

L'audition s'est terminée par la musique du film « Pirates des Caraïbes » jouée avec entrain par l'ensemble des élèves de violon, accompagnés au piano.

Chaque année, le niveau s'améliore, rendez-vous donc l'année prochaine pour une nouvelle « édition » musicale !



LES MÉDIÉVALES DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU.... SONT REVENUES !

Claude Pinglo
Président 2010-2011

Le succès de la première édition des Médiévales de Neauphle-le-Château en 2010 a incité le Lions Club de Neauphle à organiser à nouveau un grand week-end à vocation caritative sur ce thème les 4 et 5 juin dernier.

Ce fut à nouveau une très belle réussite grâce à l'aide de la commune, des sponsors, des nombreux bénévoles ... et de Dame Météo.

Pendant ces 2 journées, le site du Jeu de Paume a vu passer plus de 8 000 visiteurs qui ont pu admirer les tournois de chevalerie, les combats épiques d'hommes d'armes à l'assaut d'une bastide fortifiée et assister à une soirée spectacle alliant le feu et la musique du Moyen-Age symbolisée par le contre ténor Luc Arbogast dont la voix exceptionnelle enchantait la foule.

Les plus jeunes ont pu s'imaginer en héros de l'histoire grâce à l'aire de jeux anciens qui leur était réservée.

Les tavernes, tenues par les membres du Lions Club et les bénévoles, ont permis à chacun de se restaurer abondamment, complétant ainsi l'aspect convivial, familial et pédagogique de cette grande manifestation.

Les bénéfices de cette opération seront bien entendu reversés à des œuvres sociales, essentiellement locales.

Le Lions Club a ainsi, une nouvelle fois, montré combien il s'impliquait dans la vie de la cité.



RÉFLEXIONS D'UN PROMENEUR SOLITAIRE

ALAIN JUND

LE TEMPS D'UN WEEK-END, LES 4 ET 5 JUIN 2011, NEAUPHLE S'EST TRANSFORMÉ EN SITE MÉDIÉVAL, ET VOUS AVEZ PU VIVRE UNE EXPÉRIENCE RARE : CELLE D'UN RETOUR AU MOYEN-ÂGE ; UNE ÉPOQUE RICHE EN ARCHITECTURE, EN POÉSIE, EN MUSIQUE, EN ART. CERTAINS SONT VENUS REVÊTUS DES VÊTEMENTS DE L'ÉPOQUE, D'AUTRES ONT LOUÉ LES HABITS DE GUEUX, PAYSANS, BOURGEOIS ET NOBLES.

CERTAINS D'ENTRE-NOUS SONT PASSÉS DE LA TUNIQUE DU 21^e SIÈCLE, À LA CÔTE DE MAILLE, DE LA CASQUETTE DE LA PATROUILLE DE FRANCE AU CASQUE ET COIFFE DE L'ÉPOQUE.

LE PROMEUR SE DIT QUE " MEDIA TEMPESTAS " AVAIT DURÉ 1000 ANS, ET QUE NOTRE SOCIÉTÉ N'EST PAS COMPARABLE.

N'Y AVAIT-IL PAS LÀ UN IMMENSE MESSAGE DE SENSATIONS LOINTAINES, ENFOUIES DANS NOTRE MÉMOIRE, UN PASSÉ PROCHE D'OÙ L'ON REVIENT AVEC UN AIR DE NOVATION, DE PARTAGE, D'HUMANISME ?

"BALLADE DES DAMES DU TEMPS JADIS"
DE FRANÇOIS VILLON

"PRINCE, N'ENQUERREZ DE SEMAINE
OÙ ELLES SONT, NI DE CET AN,
QUE CE REFRAIN NE VOUS REMAINE,
MAIS OÙ SONT LES NEIGES D'ANTAN ?"

FOIRE AUX GRENIERS

Marc Leroy

Le dimanche 19 juin, à l'aube, s'ouvrait la 25^{ème} Foire aux Greniers, (encore un bel anniversaire !) organisée par le Syndicat d'Initiative sous les ombrages séculaires du Jeu de Paume.

Par chance le temps était de la partie, en ces jours aux conditions climatiques incertaines. 140 exposants (dont bon nombre d'habités,

individuels et associations confondues), un public nombreux et régulier, des ventes satisfaisantes dans l'ensemble, le tout dans une bonne humeur entretenue par l'excellente guinguette placée, comme à l'accoutumée, sous la responsabilité de l'équipe de la Fête du Cheval.

Manifestation réussie et de qualité, qui tient fort honorablement son rang au milieu du développement exponentiel de semblables foires en notre région à la même époque de l'année.



INAUGURATION & FÊTE DE FIN D'ANNÉE DU CENTRE DE LOISIRS "ARC EN CIEL"

le 29 juin 2011



VISITE DE NEAUPHLE POUR LES ENFANTS

Marc Leroy



C'est une tradition, bien établie depuis quelques années déjà, que cette visite de Neauphle organisée par Marc Leroy à la fin de juin, pour les deux classes de CM² de notre école primaire. Deux groupes d'élèves étaient concernés, en ces matinées des 20 et 21 juin, pour une promenade d'une heure un quart environ. Rassemblement Place Mancest pour une brève présentation historique et géographique, puis des cheminements avec des haltes successives en des points stratégiques propices à de plus longs développements : Jardin Saint-Martin, Place du Marché, Poterne de la Gouttière, Butte du Donjon, Eglise Saint-Nicolas.

Bonne attention générale des enfants, beaucoup de questions, humeur et ambiance excellentes, sous le regard attentif des maîtresses. Occasion privilégiée d'éveil précoce à l'Histoire et au Patrimoine, à travers les péripéties de la mémoire locale qu'ils peuvent ainsi commencer à découvrir, heureux et fiers d'habiter un si beau village.

REGARDS SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château - Directeur de la publication : Alain JUND

Conception et réalisation : Arc'ad+ 01 30 21 50 50 - Photo couverture : zM Image